



CONSEIL MUNICIPAL

du 22 mars 2021

Délibération n° 2021-24

Nombre de Conseillers Municipaux			L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Villaz, régulièrement convoqué par M. Christian MARTINOD, Maire de Villaz, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes de la commune.
En exercice	Présents	Votants	
23	23	22	
<u>Date de la convocation</u> 15/03/2021			<u>Présents</u> : C. MARTINOD – A. GOMILA - C. LEPINARD – A. DUFOURNET – S. DUNAND-CHATELLET – C. DANIEL – A. FALABRINO – F.KHAMMAR – B. CLARY – C. GRANDMOTTET – L. ROQUES - A. TARISSAN - B. SCHUTZ – P. METRAL - C. FRISSON – S. FEISSEL – JJ. WROBLEWSKI – P. PARIS – PG. MERCY – C. GRASSIN – P. DEBRUERES – D. CONVERS – P. DROUET
<u>Date d'affichage du compte-rendu</u>			

Objet : Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural

Rapporteur : C. LEPINARD

Le chemin rural qui longe les parcelles cadastrées A 2431 – 2433 – 2434 - 763 – 2678 - 2430 – 2429 et 766 situé à Villaz n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

Deux riverains nous ont fait connaître leur souhait de se porter acquéreur d'une partie de l'emprise du chemin selon le plan ci-joint.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, P. DEBRUERES ne prenant pas part au vote, à l'**UNANIMITE** :

- **DECIDE** de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Fait à Villaz,
Les jours et an susdits

Le Maire,



Christian Martinod
Christian MARTINOD



